



Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) : TYPHAINE RIFFARDAgissant en qualité de PRESIDENTE pour l'association : APE LAS PEYRASTél. : 0763348400 Mail : CO.HAROUTIOUNIAN@GMAIL.COMAgrément n° : W811004221

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons,

De : ☒ 1^{er} groupe ☐ 3^{ème} groupe (cochez le groupe de votre choix)➡ 1^{er} groupe : boissons non alcoolisées / 3^{ème} groupe : boissons ne titrant pas à plus de 18° d'alcool
(vin, bière, cidre, vin doux naturel, crème de cassis...etc)Du : 31/10/2026 à 13HAu : 31/10/2026 à 18HA l'occasion de : APRES MIDI D'ACTIVITES POUR ENFANTSLieu de la manifestation : SALLE ULR - 13 ROUTE DE GRAZAC 81800 RABASTENS

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

A RABASTENS le 16/09/2026

Signature :

Arrêté du Maire2026-10-10

(Partie réservée à l'administration)

Le Maire de la Commune de Rabastens

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'art. L 3334-2 et L 352-5 du Code de la santé publique,

Vu l'art. L 48 du Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme,

Arrête :M^{me} Typhaine Riffard de l'association APE LAS PEYRASEst autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 1^{er} groupe à RabastensDu : Samedi 31 octobre 2026 à 13 heures 00Au : Samedi 31 octobre 2026 à 18 heures 00A l'occasion de : Après-midi d'activités pour enfant

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Rabastens, le 06 octobre 2026

Le Maire



Nicolas GERAUD